



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'un avis de motion pour le **RÈGLEMENT 413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX, ALLOCATION ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2021** fût déposé à la session ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020 et que le Règlement 413 sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce vingt-deux ième jour de décembre deux mille vingt.



Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **22 décembre 2020**, entre **10 h et 16 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **22 décembre 2020**.



Dominique Michaud
secrétaire-trésorière